

## Comité syndical du 15 juin 2020

**DELIBERATION N° 20-003**

**Objet : Adhésion à l'Association Communauté CapDémat.**

Le quinze juin deux mille vingt à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<b>Sont présents :</b>	
5 JUIN 2020	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
22 JUIN 2020	M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	<b>Sont excusés et suppléés :</b>	
Acte rendu exécutoire :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
22 JUIN 2020	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
	<b>Ont donné pouvoir :</b>	
Publication ou notification :	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
22 JUIN 2020	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
	<b>Sont absents :</b>	
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat mixte Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu le rapport n°20-003,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** les statuts et le règlement intérieur de l'Association Communauté CapDemat qui sont annexés à la présente délibération ;

**APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique à l'Association Communauté CapDemat en qualité de membre invité permanent ;

**PRECISE** que le statut de membre préconisateur n'exige aucune contribution financière du syndicat au fonctionnement ou aux investissements de l'association ;

**DONNE** pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**



**Monsieur Pierre Édouard EON**

**Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique**

